

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Hellawell, Robert (Ed.), *United States Taxation and Developing Countries*, New York Columbia University Press, 1980, 452 p.

par François Vaillancourt

Études internationales, vol. 11, n° 4, 1980, p. 763-764.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/701124ar>

DOI: 10.7202/701124ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

que ». L'article s'adresse surtout aux spécialistes.

Le deuxième article de C. Gasteyger termine le volume en s'interrogeant sur les perspectives de la détente en Europe à la lumière de l'insuccès de la rencontre de Belgrade. Il soutient deux propositions à cet égard: d'abord que le nouveau dialogue Est-Ouest initié par la CSCE perd progressivement en substance et n'engendre pas d'optimisme pour l'avenir; et deuxièmement, que malgré les défauts manifestes de toute la CSCE, aucune autre formule diplomatique n'offre de substitution valable aux techniques politiques élaborées dans l'Acte final d'Helsinki. Une de ces techniques qui doit être particulièrement appréciée est celle qui permet aux occidentaux de s'adresser à la population de l'URSS et à celle des pays de l'Europe de l'Est directement, sans passer par l'intermédiaire de leurs gouvernements respectifs. C'est d'ailleurs la technique que l'URSS emploie déjà depuis toujours à l'égard de l'Occident.

En somme, le volume est d'une lecture fort instructive, fructueuse, et peut retenir l'attention d'un grand nombre de lecteurs, concernés par les problèmes des droits de l'homme, de la sécurité internationale en Europe et par les relations Est-Ouest. Il s'adresse plus particulièrement aux diplomates, aux spécialistes en politique internationale, aux publicistes et aux chercheurs.

Théofil I. KIS

*Département de science politique
Université d'Ottawa*

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

HELLAWELL, Robert (Ed.), *United States Taxation and Developing Countries*, New York Columbia University Press, 1980, 452 p.

Le livre est un compte rendu d'une conférence qui s'est tenue en novembre 1978. On y trouve dix textes, chacun suivi soit de commentaires d'une critique, soit du résumé d'une discussion générale, soit des deux.

Le but du recueil est de faire le tour de deux questions qui font l'objet de débats depuis un certain temps aux États-Unis à savoir: quels sont les effets des dispositions fiscales actuelles sur le niveau d'investissement des multinationales américaines dans les pays en voie de développement et aux États-Unis et doit-on les changer?

On peut diviser le contenu du volume en trois groupes: description, critique et analyse. Dans le premier groupe on doit inclure l'ensemble du texte de Robert Anthoine, texte qui décrit de façon générale le traitement fiscal des investissements dans les pays en voie de développement des États-Unis et de sept autres pays dont le Canada. Les textes de Harvey P. Dale, de Richard C. Pugh, de Robert J. Patrick Jr. et de Stanley S. Surrey s'attardent pour leur part à l'un ou l'autre aspect des mécanismes fiscaux qu'ils décrivent alors en plus grand détail. Ainsi Dale et Surrey examinent les crédits d'impôts, Pugh le report de l'impôt et Patrick les traités fiscaux.

Ces quatre textes peuvent également être classés en partie dans le groupe critique. En effet leurs auteurs suggèrent diverses modifications aux mécanismes fiscaux existants. De même on doit inclure dans ce groupe les textes de William S. Vickrey et de Carl Shoup qui, plus économiques que les quatre cités ci-haut, qui sont tous l'oeuvre d'avocats, portent moins sur le choix des mécanismes différents que sur les raisons économiques justifiant ce choix. Ainsi Vickrey fait clairement ressortir les conséquences économiques de ne donner un crédit que pour les impôts sur le revenu des corporations. Quant à Shoup il développe une typologie intéressante des effets du système d'imposition américain sur les systèmes des pays en voie de développement, en distinguant entre l'effet de réaction, l'effet de tradition et l'effet d'émulation. Finalement on retrouve dans le groupe critique le texte de Canute R. Miller qui examine le point de vue des pays du Tiers-Monde face à la politique fiscale américaine et qui cherche à placer l'analyse de cette politique dans le contexte des discussions portant sur le nouvel ordre économique mondial.

Finalement dans le groupe analogue on retrouve deux textes. Celui de Robert Frank et

Richard Freeman cherche à mesurer la perte d'emplois aux États-Unis résultant de l'investissement américain à l'étranger: ils concluent qu'il y a peu de pertes d'emplois surtout à long terme. Quant au texte de George F. Kopits il examine, à partir de simulations l'effet sur l'investissement étranger de divers changements dans le régime fiscal américain.

Avant de conclure il me semble approprié de noter la qualité des commentaires et en particulier de ceux de Peggy B. Musgrave et Eli F. Noam. Leur lecture est très utile à la compréhension des problèmes discutés dans chacun des dix textes de l'ouvrage.

En conclusion il s'agit d'un recueil de textes d'actualité qui nous semble faire un tour intéressant de la question et qui peut servir à la fois d'introduction au problème et de base à des discussions plus avancées. De fait, à sa lecture une question surgit. Y aurait-il intérêt à faire de même au Canada.

François VAILLANCOURT

*Département de sciences économiques
Université de Montréal*

OECD/OCDE, *International Investment and Multinational Enterprises. Review of the 1976 Declaration and Decisions*, Paris, 1979, 67 p.

Se prêtant beaucoup mieux au commentaire qu'au simple compte-rendu, *International Investment and Multinational Enterprises* (aussi disponible en version française) pré-suppose, comme son sous-titre l'indique, des références nécessaires à des documents antérieurement diffusés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il était en effet convenu dès 1976 de réexaminer les questions se rattachant à la Déclaration des gouvernements des pays membres et des Décisions du Conseil de l'OCDE « dans un délai de trois ans, en vue de rendre plus efficace la coopération économique internationale entre pays Membres dans les domaines relatifs à l'investissement international et aux entreprises multinationales » (article V de la Déclaration). Le processus de réexamen conduisit en fin de compte les ministres repré-

sentant les pays membres à tirer la conclusion suivante: « They noted with satisfaction that the three related instruments approved in 1976, dealing respectively with guidelines for multinational enterprises, national treatment for enterprises under foreign control and with incentives and disincentives for investment, have demonstrated their effectiveness as a framework for strengthened international co-operation in matters related to international investment and multinational enterprises not only for the Member governments but also for the business community and the labour organizations. » (p. 7) Conséquemment, une adhésion renouvelée à la Déclaration de 1976 leur apparut tout à fait logique.

Bien que fort peu probable, toute méprise sur les intentions de la Déclaration et des Décisions mérite d'être immédiatement dissipée. L'avant-propos au document de 1976 clarifie on ne peut mieux les objectifs poursuivis. « Ces textes (Déclaration et Décisions) visent à améliorer le climat de l'investissement international par le biais d'engagements pris conjointement par les Gouvernements des pays Membres, qui devraient accroître la confiance entre les entreprises multinationales et les États, ils visent aussi à favoriser la contribution positive que les entreprises multinationales peuvent apporter au progrès économique et social et à réduire au minimum ou à résoudre les difficultés pouvant résulter de leurs activités, par l'établissement de principes directeurs arrêtés d'un commun accord au plan international et par des procédures intergouvernementales de consultation et de réexamen. »

Pourrait-on véritablement s'attendre à une attitude moins empreinte de collaboration épressée de la part d'un groupe de pays qui, pour la plupart, occupent une position moins subordonnée que dominante dans le système du capitalisme mondial? À tout le moins, point n'est-il besoin d'avoir sondé les reins et les coeurs de chacun des participants pour saisir la signification de la non participation de la Turquie à la Déclaration et de son abstention des Décisions de 1976! Hormis ce cas exceptionnel et peut-être quelques autres additionnels au sujet desquels l'évidence est moins éclatante, traiter avec les entreprises multinationales équivaut en définitive, pour la vaste